

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

-

Conseil Municipal du 03 Mars 2025

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales précise : dans les communes de 3 500 habitants et plus un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal prévu à l'article 19.

L'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République complète les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Conformément au nouvel article L. 2312-1 pour le bloc communal, il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D. 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise, le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités, il permet d'informer sur la situation économique et financière.

Dans un contexte général d'incertitude au niveau du montant des dotations de l'Etat nous devons continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

CONTEXTE COMMUNAL

Au 1^{er} janvier 2025, un chiffre de population de 4 599 habitants, fixé par l'INSEE, remet toujours en cause l'évolution de nos dotations de l'Etat et l'éligibilité à certaines d'entre elles.

L'élaboration du budget 2025 et des orientations budgétaires doit tenir compte de la situation particulière de la commune de Saint Nicolas.

Elle s'effectue dans un contexte incertain qui se traduit par une augmentation de l'inflation et par l'incertitude d'un budget 2025 encore non voté.

Cette hausse significative de 2.3 % se poursuit en 2025 et la commune s'adapte afin de limiter cette hausse.

Celle-ci génère un risque inflationniste qui se répercute déjà sur la population comme sur les collectivités locales et perdurera pendant de longs mois.

Dans ce contexte et face à une situation générale aggravée des finances publiques, la ville de Saint Nicolas doit continuer ses efforts de gestion dans l'ensemble des domaines d'activités de la commune.

La situation budgétaire et financière particulièrement dégradée de l'Etat suite aux effets de la pandémie et l'augmentation de l'inflation (+ 2.3 % en 2024) oblige celui-ci à commencer une cure d'austérité dans de nombreux secteurs : 32 Milliards d'économies sont annoncés dans de nombreux secteurs et il faut s'attendre à ce que l'Etat mette à contribution les collectivités afin qu'elles participent à leur niveau au redressement national en attendant peut-être des réformes plus structurelles et certainement nécessaires.

En ces temps de grandes incertitudes, nous devons renforcer notre capacité d'agir face aux enjeux locaux.

Notre contexte nous le connaissons, nos dotations vont continuer de baisser et nous n'avons aucun levier pour freiner cette baisse et aucun espoir de repasser au-dessus des 5 000 habitants durant ce mandat.

Malgré l'investissement de nos services et ceux de la CUA les projets de constructions font face aux rigueurs administratives.

En 2024, le montant dépensé est de 4 590 922 euros sur les dépenses de fonctionnement (amortissements compris) : l'inflation grandissante, la hausse du coût des énergies, la reprise des activités post covid et le conflit en Ukraine a occasionné une augmentation des dépenses dans beaucoup de domaines (alimentation, contrats de services, prestations de services...).

Nous nous sommes engagés dans une politique d'optimisation de nos dépenses réelles de fonctionnement pour conserver l'ensemble de nos services et maintenir un niveau d'épargne et il faut continuer cette démarche dans tous les domaines

Malgré de nombreux efforts effectués et des mesures prises, le budget 2024 présente un déficit de fonctionnement pour la première fois.

Il est indispensable, avec un contexte inflationniste des matières premières et des énergies, de limiter nos dépenses et cela passe en priorité par la masse salariale qui est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement.

Equation difficile : maintenir la qualité de service, maintenir les promotions internes et maîtriser les dépenses de personnel.

BILAN D'EXECUTION DU BUDGET 2024

La crise sanitaire s'éloigne mais le conflit en Ukraine conforte l'inflation de près de 2.3 %, les prévisions du DOB 2024 ont donc été modifiées dans bien des domaines.

Dans cette période difficile nous avons :

Assuré pleinement notre mission de service public auprès de la population

Nos services ont rempli leurs missions en assurant les activités habituelles tout en respectant l'ensemble des consignes liées à ce contexte

Pour rappel, l'objectif fixé en 2024 était de 4 200 000 euros de dépenses réelles de fonctionnement et le compte administratif 2024 affiche 4 335 246 €.

Nous avons estimé un fonds de roulement à 2 000 000 € l'année dernière, celui-ci est finalement de 1 982 934 € au 01/01/2025.

ANALYSE PAR RAPPORT AUX DEPENSES MOYENNES DE CHAQUE ARTICLE

Pour l'exercice 2024 nous réalisons une épargne brute de 184 981 euros.

Epargne brute 2023 : 558 557 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes se sont élevées à 4 520 227 euros. Une baisse de 189 231 par rapport à 2023. Comme chaque année nous enregistrons des baisses et hausses difficile à prévoir.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 SE SONT ELEVEES À : 4 520 227 EUROS

Les recettes réelles des années précédentes étaient de :

En 2017 :	4 944 808 euros
En 2018 :	4 599 514 euros
En 2019 :	4 590 617 euros
En 2020 :	4 393 924 euros
En 2021 :	4 321 519 euros
En 2022 :	4 346 879 euros
En 2023 :	4 709 458 euros

Analyse des recettes :

Chapitre 70 : ventes produits, prestations

Ce sont les recettes engendrées par l'ensemble des prestations proposées aux habitants

Nous avons perçu : 242 902 euros soit une hausse de 9 237 €

Des articles supplémentaires ont été ajoutés avec la mise en place de la M57.

Article 70311 : vente de concessions. Augmentation de 3 659 €. Montant aléatoire chaque année

Article 7062 : les recettes culturelles de la médiathèque s'ajoutent à l'école de musique depuis le 01/01/2024

Articles 70632/7066/7067/7088 : nouvelles répartitions sous la M57, stable par rapport à l'exercice 2023 (centres de loisirs, activités au centre Chanteclair, multi accueil, cantine et garderie).

Article 70688 : de la CUA pour le contrat local de santé

Article 70876 : participation de la CUA pour l'animation des contrats de ville

Chapitre 73 : impôts et taxes

Nous avons perçu : 2 719 534 euros soit une baisse par rapport à 2023 de : 20 771 euros

Article 73111 Les taxes foncières et habitations. Une hausse : 51 574 euros correspondant à la compensation de la perte de la TH et à l'évolution de l'inflation

Article 73211 attribution de compensation. Versée par la CUA baisse de 62 570 € suite au transfert de compétence de l'éclairage public

Article 73212 dotation de solidarité communauté urbaine. Versée par la CUA, en augmentation de 5 837 €

Article 73221 fonds de péréquation. Baisse de 2 006 €

Article 7381 baisse de 13 605 € pour la taxe additionnelle aux droits de mutation

Chapitre 74 : dotations, participations diverses et subventions

Nous avons perçu : 1 395 896 euros

On enregistre une baisse de 39 834 euros

Article 7411 dotation forfaitaire : 455 377 euros. Une baisse de 5 762 euros

Article 741121 dotation solidarité rurale : 79 778 euros

Montant en hausse de 6 188 €

Article 741123 dotation solidarité urbaine : 147 176 euros

Une baisse de : 49 059 euros. Baisse identique chaque année résultant du passage sous le seuil des 5 000 habitants

Article 741127 dotation nationale de péréquation : 25 920 euros

Une baisse de : 2 880 euros

Article 744 : fctva : 363 euros

Montant faible car peu de dépenses de fonctionnement éligible au FCTVA

Article 74718 autres participations de l'Etat (contrats de ville) : 169 580 euros. Une augmentation de 8 794 euros

Article 7473 subventions département : 14 103 euros

Une augmentation de 7 623 euros

Article 74741 : 2 454 euros

Cela concerne essentiellement la participation projet santé des centres sociaux.

Article 7477: 7 000 euros

Article 7478 participations autres organismes (CAF) : 451 753 euros

Une augmentation de : 8 376 euros

Article 74834 compensations taxes foncière : 40 678 euros

stable

Article 7488 subvention de l'Etat pour les élections pour un montant de 1 549 €.

Chapitre 75 autres produits de gestion :

Nous avons perçu : 97 816 euros

On enregistre une hausse de : 22 280 euros grâce notamment à des pénalités perçues sur entreprises

Article 752 revenus des immeubles : 78 851 euros.

Chapitre 77 produits exceptionnels

Nous avons perçu : 49 458 euros

Soit une baisse de : 111 284 euros grâce à une recette de la vente d'un terrain en moins sur 2024

Article 773 mandats annulés : 45 508 euros

Article 775 produits des cessions : 3 950 euros

Chapitre 013 : atténuations de charges

Nous avons perçu : 14 618 euros

Une augmentation de : 48 858 euros

Baisse des remboursements arrêt maladie

Chapitre 042 : Il s'agit d'une écriture comptable qui se compense dans les dépenses.

LE TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 S'ÉLÈVE A 4 520 227 EUROS. POUR RAPPEL EN 2023 SUR LES MÊMES BASES DE CALCUL NOUS ÉTIIONS A 4 709 458 EUROS

On constate que les recettes ont baissé de 189 231 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Lors du DOB 2024 nous nous étions engagés à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Au cours de l'exercice, et suite à l'éloignement de la crise sanitaire, les activités telles que celles de l'espace Chanteclair ou les centres de loisirs ont repris leur fonctionnement habituel et des dépenses supplémentaires ont été mises en place afin d'améliorer les services à la population. Les mesures prises lors du séminaire des élus ont permis cependant de limiter certaines dépenses mais pour la première fois un déficit de fonctionnement marque l'exercice 2024.

COMME EN 2023 NOTRE ANALYSE NE PREND PAS EN COMPTE LES OPÉRATIONS D'ORDRE :

Pour 2023 nous avons réalisé en dépenses : 4 150 900 euros

Nous avons réalisé en 2024 : 4 335 246 euros

Soit une hausse de 184 346 euros

En 2017 : 4 418 533 euros

En 2018 : 4 183 246 euros

En 2019 : 4 166 187 euros

En 2020 : 3 705 285 euros

En 2021 : 3 901 311 euros

En 2022 : 3 986 765 euros

011 CHARGE A CARACTERE GÉNÉRAL :

Dépenses : 1 158 642 euros

Une hausse de : 25 143 euros

Chapitre 60 achats et variations / stocks Dépenses : 539 948 euros

Une baisse de : 68 994 euros

Article 6042 prestations service : un montant de 144 755€, stable par rapport à 2023. Cela concerne les activités du centre Chanteclair, les activités des centres de loisirs, les repas du restaurant scolaire notamment.

Article 60611 consommation eau : 18 376€. Forte baisse suite à des fuites en 2023

Article 60612 consommation électrique : 102 378 €, baisse de 27 106 € provenant de la prise en charge de l'éclairage public par la CUA

Maitrise des dépenses d'électricité malgré l'inflation dans les bâtiments communaux grâce aux dispositions mises en place.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des factures	154 580€	129 815€	115 339€	122 638€	121 079€	114 543€	129 484€	102 378€

Article 60618 consommation gaz : de 115 638 euros

Augmentation maitrisée en 2024 grâce aux changements d'occupation de salles mis en place, à la baisse de la température dans certains bâtiments et à l'adhésion à la FDE.

Par exemple, pour le centre COROT, la facture de gaz a baissé de moitié par rapport à 2023 grâce à une meilleure occupation des salles.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des factures de gaz	86 533€	49 261€	94 060€	24 777€	71 185€	150 913€	174 223€	115 638€

Pour rappel, le prévisionnel de dépenses gaz pour 2024 était de 160 000 €

Article 60622 Carburant : 12 738 €. Stable

Article 60623 alimentation : 51 530 €

Une hausse de : 16 225 euros avec l'inflation et des actions supplémentaires.

Article 60631 produits entretien : 16 425€

Baisse de 2 016 € avec la fin des mesures prises lors de la crise sanitaire

Article 60632 équipement : 3 773€. Stable

Article 60633 Fournitures de voirie : Une augmentation de 4 718 euros

Achat de sel de déneigement en 2024

Article 60636 Vêtements de travail : en baisse en 2024

Article 6064 Fourniture de bureau : en baisse de 2 138 €, retour à la norme

Article 6067 : Fournitures scolaires : Il s'agit de la dotation pour chaque élève. Pour rappel la dotation est passée de 36€ à 40€ pour un élève de maternelle et de 39€ à 45€ pour un élève en élémentaire en 2024.

Article 6068 autres fournitures techniques. Augmentation de 8 319 €

Chapitre 61 services extérieurs : une augmentation de 89 928 euros

Article 611 contrats entreprises : augmentation de 42 992 €

Lors du départ en retraite des agents, certaines missions sont confiées à des entreprises extérieures afin d'éviter des recrutements et maîtriser la masse salariale.

Pour la restauration scolaire nous disposons de 4 agents mis à disposition par Lys restauration répartis sur les deux selfs

L'entretien du site élémentaire Grenier et du multi accueil est confié à une société.

Les remplacements du personnel malade sont réalisés par Unartois ou la régie de quartier selon les types de missions. Nous avons actuellement une vingtaine de contrats d'entretien, 13 contrats sont reconduits chaque année ils concernent l'entretien obligatoire de notre matériel (maintenance, sécurité)

Pour le remplacement des salariés malades, on retrouve au niveau des recettes article 6419 les remboursements

Pour l'exercice 2024, cette augmentation s'explique en grande partie à la facturation IDEX (maintenance chauffage) ou nous avons perçu près de 45 000€ d'avoir en recette au compte 773.

Article 6135 location mobilière : Une augmentation de 2 298 euros

Article 61521 entretien des terrains / espaces verts : 60 481 € soit une hausse de 45 615 euros

Cette hausse s'explique notamment par le retard de factures du CAT artois pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Article 615221 entretien bâtiments : augmentation de 2 453 euros.

Article 61551 entretien matériel roulant : baisse de 4 564 €

Article 6156 maintenance : hausse de 2 390 €

Article 61558 : entretien divers matériel : baisse de 1 867 €

Il s'agit de l'entretien de divers électroménagers dans les cantines

Article 616 assurance : augmentation de 6 739 €

Article 6182 documentation générale : stable. Documentations diverses et droit d'usage de webenchères

Article 6184 organisme de formation : baisse de 2 193€

Chapitre 62 autres services extérieurs

une hausse de : 3 112 euros

Article 6226 honoraires : augmentation de 5 194€.

Correspond aux nombres d'actes d'urbanisme, facturés par la CUA.

Article 6232 fêtes et cérémonies : augmentation de 2 009 €**Article 6236 catalogues imprimés :** baisse de 2 138 euros. Réduction des exemplaires du Médio mag**Article 6247 transports collectifs : baisse de 4 877 euros** A noter que la CUA prend en charge les transports de piscine des écoles dans le cadre du savoir nager.**Article 6234 réceptions :** augmentation de 3 500 euros.**Article 6261 frais affranchissements :** baisse de 682 €**Article 6262 télécommunications :** baisse de 2 658 €**Chapitre 63 impôts et taxes une hausse de 1 097 euros****Chapitre 012 dépenses de personnel**

une augmentation de 74 760 euros

La gestion de la masse salariale dans un contexte de contrainte est un exercice indispensable et délicat. Elle représente une part très importante de nos dépenses de fonctionnement. Il existe plusieurs sources d'évolution de la masse salariale, **celles à l'initiative de l'état qui sont obligatoires (décret, changement de catégorie, évolution des charges patronales...)** et **celles à l'initiative de la commune (heures supplémentaires, régime indemnitaire...)**

L'ensemble de ces paramètres entraîne une hausse minimum par année de 2,5% de la masse salariale.

Dans le contexte de notre commune où nos recettes baissent années après années il est indispensable de piloter cette masse salariale.

A noter que pour 2024, les élus ont décidé de verser une partie de la prime de pouvoir d'achat à l'ensemble des agents éligibles.

En 2014 la masse salariale représentait 2 890 954 euros. En maintenant les effectifs et en prenant 2.5% de GVT chaque année nous serions à 3 700 645 euros à la place des 2 646 257 euros existants.

Chapitre 65 Autres charges de gestion
une hausse de 58 770 euros

Article 65541 contributions diverses : baisse de 1 395€

Il s'agit principalement de la participation au Relais Petite enfance intercommunal

Article 65736 subventions CCAS. Hausse de 55 000 euros.

Article 6574 subvention aux associations hausse de 4 510 euros.

Chapitre 66 charges financières
une augmentation de 21 349 euros

042 opérations ordre

Il s'agit d'une écriture comptable. Pour rappel c'est l'amortissement du matériel ; il est l'indicateur qui permet de mesurer les investissements et prend en compte la vente des bâtiments.

**ON CONSTATE UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
DE 70 711 EUROS.**

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Les grandes lignes prévues ont été réalisées.

Pour rappel :

Débat d'Orientations Budgétaires 2025 – Saint Nicolas lez Arras

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20250304-20250306-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Page 13

- Terminer la dernière tranche de l'espace bonne humeur
- Remise en état du stade de la Scarpe
- remplacement radiateurs et éclairage dans divers bâtiments communaux.
- Divers matériels : photocopieurs, ordinateurs et matériel pour les services techniques
- La poursuite des travaux dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains
- poursuite des travaux liés à la fibre et à la téléphonie dans les bâtiments communaux
- rénovation du multi accueil
- remplacement des chaudières Mairie, centre Corot et logements clos du verger
- mise en conformité électrique dans divers bâtiments communaux
- achats de logiciel pour le cimetière, le centre social et le multi-accueil
- mise aux normes du logiciel financier et RH avec le passage à la nomenclature M57

Les dépenses d'investissements se sont élevées à :
704 615 euros (754 708 euros en 2023)

Les recettes réelles se sont élevées à :
400 198 euros (621 870 euros en 2023)

La situation au 1^{er} janvier 2025 laisse apparaitre un fonds de roulement de
1 982 934 euros

ORIENTATIONS 2025

Une analyse prospective sur le long terme est impossible à concevoir devant la situation actuelle, de quoi sera fait demain :

Un contexte économique apaisé ou dégradé ?

Mais il ne faut pas dans l'urgence prendre des décisions à court terme qui impacteraient l'ensemble des Médiolansais.

Le budget 2025 qui vous sera présenté prendra en compte les impacts liés à l'évolution des prix de l'énergie et des matières premières qui entraînent une inflation difficile à maîtriser. Elle va impacter l'ensemble de nos services, auquel il faut ajouter la revalorisation salariale qui va bouleverser nos prévisions que nous avons prévu sur le long terme.

La hausse des taux d'intérêt sur les emprunts ANRU va également impacter le budget de fonctionnement 2025.

Pour 2025 nous avons bâti une trajectoire sur des points forts :

- Pas d'augmentation des taux de la taxe foncière
- Pas d'augmentation des prix de la restauration scolaire
- Maintien de l'ensemble des services proposés aux médiolansais
- Demande d'efforts aux associations
- Utilisation de notre fonds de roulement pour nos investissements
- Recherche de subventions

Notre objectif est : Equilibrer nos dépenses de fonctionnement

Pour l'atteindre nous avons déjà mis en place diverses mesures.

Par exemples : réorganisation des cours de l'école de musique, occupation rationnelle de nos locaux : salle bonne humeur et espace Corot, des radiateurs plus économes et des éclairages LED ont été posés, maîtrise de la masse salariale tout en préservant la qualité de nos services.

Nos investissements seront concentrés sur les travaux liés aux économies de fonctionnement et concerneront le domaine énergétique : la rénovation thermique complète de l'école Desavary sera la priorité de l'exercice 2025. Ces travaux feront l'objet de recherches de subventions.

En fonction de l'évolution de la situation nous mettrons en place une analyse prospective qui permettra d'identifier tous les leviers possibles afin de mettre en place des actions ponctuelles au profit des médiolansais.

Nous vous proposons pour 2025:

- Préserver un fonds de roulement permettant de faire face à l'effet ciseau (dépenses supérieures aux recettes)
- Le maintien des activités périscolaires notamment le mercredi matin
- Maintenir les centres de loisirs
- La poursuite du soutien aux activités éducatives et culturelles du centre social et culturel Chanteclair
- le maintien des actions orientées vers le repérage et le suivi des personnes isolées
- Le maintien des actions dans le cadre du contrat de ville
- La continuité du suivi des bénéficiaires du RSA par la commune
- Pas d'augmentation du taux de la fiscalité pour la part communale
- La poursuite de l'entretien de nos bâtiments et la rénovation pour certains d'entre eux
- Le maintien des tarifs des cantines.
- La continuité de la dématérialisation pour offrir de nouveaux outils à la population.
- Le maintien des subventions aux associations avec un contrôle de l'utilisation de l'argent public
- Le maintien du soutien au Conseil Municipal Jeunes.
- La continuité du dispositif du Projet de Réussite Educative.
- La poursuite des mutualisations.
- Maintien des cours de musique avec une priorité aux enfants
- Maintien du multiaccueil
- Maintien des promotions du personnel

INVESTISSEMENTS 2025

Au niveau des investissements un plan pluriannuel reprend l'ensemble des travaux à réaliser dans la commune ce document très complet est notre ligne de conduite mais hélas impossible à réaliser dans sa totalité pendant la mandature sans mettre à mal nos finances

Pour 2025 nous sommes déjà engagés :

-acheter divers matériels : ordinateurs, livres et matériel pour les différents services communaux

-poursuivre les travaux dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains

-rénover le calvaire

-reprendre des concessions

-cofinancer avec la CUA et commune de Sainte Catherine l'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réfection des voiries (rue des quatre maisons et rue Aristide Briand)

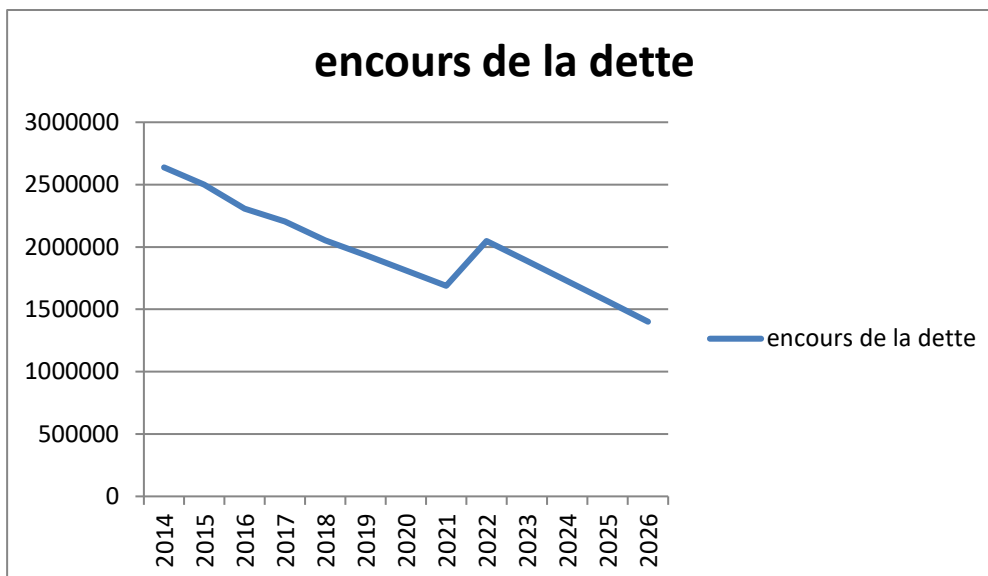
-Rénover l'école Desavary

Pour la majorité des projets nous solliciterons les différents partenaires afin d'obtenir des subventions.

L'ensemble de ces investissements se feront sur fonds propres et diverses subventions.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

(Capital des emprunts restant dû au 31 décembre 2024)



2014	2 638 000 €
2015	2 500 000 €
2016	2 352 000 €
2017	2 204 000 €
2018	2 024 000 €
2019	1 934 000 €
2020	1 812 000 €
2021	1 689 000 €
2022	2 047 435 €
2023	1 887 978 €
2024	1 727 080 €
2025	1 564 685 €
2026	1 400 737 €